

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 Juin 2022**

*Convocation du Conseil Municipal d'ALLERY, adressée par Monsieur François Quignon Maire, à chacun des Conseillers Municipaux pour le 30 Juin 2022 à 19h00 en mairie d'ALLERY.*

**Ordre du jour :**

- *Approbation du compte-rendu du 13 Avril 2022*
- *Présentation du projet d'aire de jeux par l'entreprise VERDI*
- *Subventions aux associations*
- *Enfouissement des réseaux Chemin de la Famille Cocu*
- *Enregistrement des débats des réunions de conseil*
- *Transfert logiciel Berger-Levrault vers AGEDI*
- *Participation commune pour réfection des caniveaux rue de l'Eglise*
- *Caution couverts salle des fêtes*
- *Organisation du temps de travail à 1 607h*
- *Rédaction des actes : procès-verbal + affichage*
- *Présentation projet cimetière*
- *Questions diverses*
- *Droit d'initiative des conseillers*

Compte-rendu affiché le

*L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin, à 19 heures, heure légale, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle de la mairie d'Allery.*

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur le Maire,

*Étaient présents : Mmes BONVARLET Lina, BOURDON Sandrine, BOUTILLIER Corinne, DAMADE Claudie, MM. BOUDIN Jean-Louis, BOULNOIS Dominique, DE ANDRIA Thierry, JACQUEMARD Nicolas, LERCH Didier, QUIGNON François, RIQUIER François.*

*Était absents excusés ayant donné pouvoir Mme Katia BRAILLY à Mme Sandrine Bourdon et Mr Pierrick DOUAY à Mme Corinne BOUTILLIER.*

*Était absent excusé n'ayant pas donné pouvoir : Mr Serge LEROY*

*Secrétaire de séance : Mr Thierry DE ANDRIA*

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 AVRIL 2022**

**Le compte-rendu du 13 Avril 2022 est adopté à la majorité avec :**

**6 POUR :** François QUIGNON, Dominique BOULNOIS, Lina BONVARLET, Nicolas JACQUEMARD, François RIQUIER et Thierry DE ANDRIA.

**2 CONTRE :** Corinne BOUTILLIER et Sandrine BOURDON

**4 ABSTENTIONS :** Jean-Louis BOUDIN, Didier LERCH, Katia BRAILLY (absente à la séance du 13 avril 2022), Pierrick DOUAY (absent à la séance du 13 avril 2022).

- **Mr le Maire François QUIGNON** présente Mme Charlotte ROBILLART qui effectue le remplacement de Mme Océane DERAMBURE depuis le lundi 20 juin 2022, et ce pendant toute la durée du congé maternité d'Océane DERAMBURE. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Charlotte ROBILLART.

## **2 – PRESENTATION DU PROJET D'AIRE DE JEUX PAR L'ENTREPRISE VERDI :**

**Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur HENRY Michel de la société VERDI.**

**Michel Henri**, responsable de la société VERDI, présente rapidement le groupe VERDI composé de 400 collaborateurs et de 47 métiers dans l'aménagement, l'urbanisme, l'environnement et le bâtiment. L'agence VERDI PICARDIE se situe à Albert dans la Somme. Elle réalise essentiellement des missions de maîtrise d'œuvre en accompagnant les collectivités dans leurs projets d'aménagement d'espaces publics de la phase « ETUDE » jusqu'à « TRAVAUX ET RECEPTION ».

**Michel Henri** remercie l'ensemble des membres du conseil de lui avoir accordé leur confiance pour la réalisation du projet « Aire de Jeux ».

Comme demandé par le conseil, l'aire de jeux sera multi-générationnelle. Le terrain est fortement contraint en raison de sa configuration en pente, mais il a la particularité d'être dans une zone relativement tranquille.

- **Florentin** technicien de la société VERDI, distribue un plan et explique les différents points qui vont être étudiés pour la réalisation du projet. Il explique qu'il peut y avoir une alternation entre les modules d'activités 3D et 2D et passe à la présentation des différents modules pour réaliser un premier choix.

### **1. Module 3D :**

- Module fitness intégré au nord de la zone de pique-nique et visible de la voie verte.
- Une table de ping-pong, avec la caractéristique d'avoir des coins arrondis pour la sécurité de tous.
- Jeux à ressorts, accessible aux enfants de 2 à 8 ans.
- Un toboggan qui permet l'exploitation de la topographie particulière.
- Un pan d'escalade avec sol souple pour amortir les chocs (obligatoire).
- Trampoline : une zone de sécurité est obligatoire et ne peut pas s'entrecroiser avec les autres éléments 3D.
- Différents panneaux ludiques, Grand choix d'activités.

- **Mr le Maire François QUIGNON** demande si les panneaux sont interchangeables.

- **La société VERDI** répond que les panneaux ludiques ne sont pas interchangeables.

### **2. Module 2D :**

- Marelle-pas japonais.
- Pictogramme.
- Sortie du toboggan pour amener vers le pan d'escalade. Une attention particulière devrait être portée au revêtement du toboggan car un revêtement en inox peut devenir brûlant en cas de fortes chaleurs.

### **3. Equipement :** (disponibles en différentes matières et coloris).

- Mobilier urbain
- Corbeille
- Table de pique-nique
- Range-vélos, bancs.
- Fontaine d'eau potable.
- Sols souples : il y a la possibilité de donner une trame qui renforce le côté ludique de l'aire de jeux.

La société VERDI réalise dans le projet une reprise du cheminement piéton et intègre un accès depuis la voie verte. Le décalage du passage piéton est nécessaire pour les normes de sécurité et les membres du conseil. Le passage piéton sera aux normes handicapés avec la pose de bandes podotactiles pour les malvoyants.

### **4. Environnement de l'aire de jeux :**

- **Mr Dominique BOULNOIS** demande si les sols souples sont glissants ?

- **La société VERDI** informe que les arbres et les feuilles peuvent engager une augmentation de la fréquence d'entretien car les sols souples peuvent devenir glissant à l'automne, mais qu'il faut également prendre en compte la présence de points d'ombre. L'entretien des contours de l'aire de jeux sera obligatoire, et la réalisation d'un revêtement avec géotextile et graviers peut engendrer un coût supplémentaire important. Il faudra tenir compte des protocoles d'entretien avec les fiches techniques.

- **Mr Nicolas JACQUEMARD**, s'interroge sur l'entretien des éléments à ressort et demande qui réalise les entretiens ?

- **Mr le Maire François QUIGNON** répond que l'entretien sera à charge de la commune, **la société VERDI** complète la réponse de monsieur le Maire en ajoutant que l'ensemble des équipements de l'aire de jeux ne nécessite pas un contrôle régulier et n'engendre pas de contraintes supplémentaires pour la commune. Par contre l'ensemble des modules Fitness doit avoir une maintenance plus régulière.
- **Mme Corinne BOUTILLIER** demande si une estimation du coût de la réalisation du projet est disponible à l'heure actuelle.
- **La société VERDI** répond que pour le moment le projet est singulier et n'a pas encore d'éléments tarifaires. Le but de la présentation de ce soir est de présenter un schéma de principe du projet d'aménagement à l'ensemble des membres du conseil afin d'affiner les choix et de réaliser un devis qui correspond à la demande de la commune.
- **Mr Nicolas JACQUEMARD** demande une idée des % des pentes et des accès.
- **La société VERDI** répond qu'il y a des contraintes autour de l'aire de jeux et que le projet s'adaptera aux contraintes du terrain en plaçant au mieux les accès PMR (personnes à mobilité réduite).
- **Mr Dominique BOULNOIS** se questionne sur la position des portillons.
- **La société VERDI** répond que la disposition des portillons est libre et pourra être adapté à la demande.
- **Mr Dominique BOULNOIS** demande, si les portillons sont sécurisés pour les enfants en bas âge.
- **La société VERDI** répond l'utilisation des portillons pour les enfants en bas âge est sécurisée.
- **Mr Didier LERCH** s'inquiète sur le temps d'ouverture et ne souhaite pas une ouverture de l'aire de jeux 24h sur 24. Peur des visites la nuit, d'éventuelles dégradations et/ou vandalisme.
- **Mr François RIQUIER** : demande si la société VERDI a prévu de bordurer la route autour de l'aire de jeux.
- **La société VERDI** répond que la pose de bordures sera intégrée dans le projet.
- **Mr François RIQUIER** propose que la bordure vienne derrière les piquets pour une question d'entretien et que pour faciliter l'écoulement des eaux il faudrait inclure un caniveau. Il propose également de laisser du végétal autour de l'aire de jeux pour maintenir un esprit campagnard.
- **La société VERDI** rajoute que le chemin existant pourra être conservé ou non selon les demandes à la réalisation du projet.
- **Mme Claudie DAMADE** ajoute qu'au niveau des modules fitness « il faut canaliser les écoulements des eaux ».
- **Mr Dominique BOULNOIS** ajoute que les problèmes d'inondation viennent du de la rue du Quayet.
- **Mr François Riquier** ajoute que pour une question de sécurité, il faut mettre des panneaux pour avertir de la présence d'enfants, de piétons ou vélos et l'incorporer dans le devis du projet.
- **La société VERDI** propose de capter l'eau avant le virage afin que l'aire de jeux ne soit pas dans un couloir d'écoulement des eaux. Les panneaux de sécurité sont en effet nécessaires.
- **Mme Corinne BOUTILLIER** insiste pour avoir un devis pour avoir une idée du coût du projet.
- **Mr le Maire François QUIGNON** répond à Mme BOUTILLIER en lui rappelant que c'est le plan est un schéma de principe de l'aménagement et que la réunion de ce soir a pour but d'exposer l'avant-projet aux membres du conseil. Un chiffrage sera réalisé à l'issue de la réunion.
- **Mr Thierry DE ANDRIA** corrobore la demande Mme BOUTILLIER sur la demande chiffrage car à titre personnel il ne validera pas un projet sans devis.
- **La Société VERDI** propose de valider le plan d'aménagement, ce qui ne donne pas accord sur le règlement de la totalité du projet mais simplement l'accord de l'ensemble des membres du conseil pour passer à l'étape suivante. **Michel Henri** indique qu'avec les subventions du département, il y a des possibilités de retravailler le projet et les modules en fonction du montant des subventions afin de mieux connaître le montant restant à charge de la commune
- **Mr le Maire François QUIGNON** ajoute que pour la demande de subvention, il faut avoir le devis définitif pour connaître le reste à charge pour la commune.
- **Mme Corinne BOUTILLIER** indique qu'il serait raisonnable que la commission voirie se réunisse pour valider le projet sans chiffrage. Et que le projet ne peut pas être validé en l'état.
- **Mr Thierry DE ANDRIA** propose de réaliser un plan et une liste des modules pour permettre de visualiser un premier budget qui n'engage en aucun cas le règlement de la totalité du budget.
- **Mr François RIQUIER** ajoute que oui en effet ça n'engage aucunement la commune.

- **Mme Sandrine BOURDON** demande le prix d'un module fitness.
- **Mr Nicolas JACQUEMARD** rajoute que le premier devis devra donner une réalité sur le projet.
- **Mr le Maire François QUIGNON** demande de bien valider chaque élément pour déterminer le devis.
- **Mme Corinne BOUTILLIER** insiste sur la validation du projet pour la réalisation d'un devis par la suite.
- **Mr François RIQUIER** demande que le chiffrage soit détaillé par pose et par éléments ou module.
- **La société VERDI** propose de faire plusieurs devis en fonction des matériaux choisis et de définir le thème qui correspond au souhait de la commune. Ils lanceront ensuite l'appel d'offre.
  
- **Mr Nicolas JACQUEMARD** demande que le conseil municipal se réunisse pour que l'ensemble des membres soit informé du montant du devis et des prestations.
- La **société VERDI** répond qu'un chiffrage détaillé peut être réalisé rapidement afin que la commission voirie puisse proposer les choix au conseil municipal. Le dossier de demande de subvention sera réalisé par leurs services. Le département apporte une aide financière de 80% sur les modules fitness adultes. La **société VERDI** propose de réaliser un chiffrage d'ici trois semaines.
- **Mr le Maire François QUIGNON** indique qu'une réunion de la commission voirie sera faite pour définir et structurer le schéma de principe validé ce soir.

### **3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Lina BONVARLET qui rappelle les montants alloués en 2021, soit :

- Harmonie : 2 350 €
- Ch'tis de la Boule : 1 500 €
- T.T.A : 1 150 €
- Ch'l'Insoële : 200 €
- Cav'Allery : 500 €
- ACPG-CATM : 750
- Souvenir Français : 250 €
- AS2A : 2 500 €
- Comité des Animations : 900 €
- Team KO : 500 €
- 

**Mme Lina BONVARLET** rappelle que lors de la séance du 15 février 2022, il a été décidé d'accorder une avance sur la subvention 2022 d'un montant de 900€ afin que l'association du COMITE DES ANIMATIONS assure son loto du 05 mars 2022.

**Monsieur le Maire expose qu'après délibération avec les membres du conseil, il est décidé à la majorité pour 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS d'attribuer les subventions ci-dessous pour l'année 2022 aux associations.**

- ♦ Harmonie : 2 350 €
- ♦ TTA 1 150 €
- ♦ CH'TI DE LA BOULE : 1 500€
- ♦ Ch'l'insoele : n'a pas fournis de CERFA pour cette année.
- ♦ Cav'Allery : 500 €
- ♦ ACPG-CATM : 400 €
- ♦ Souvenir français : 250 €
- ♦ AS2A : 2 500 €
- ♦ COMITE DES ANIMATIONS : 2000€
- ♦ Team KO MMA : 500 € (Sous réserve d'animation du village cette année par une manifestation dans la commune)

- **Mme Sandrine BOURDON** rappelle que l'association Team KO MMA n'a toujours pas fourni d'attestation d'assurance pour l'occupation de la Salle Communale.
- **Mr le Maire François QUIGNON** indique que l'accès à la salle communale ne leur sera autorisé qu'après réception de l'attestation d'assurance. L'octroi de la subvention communale sera soumis à une réparation préalable des dégâts de la salle communale. Une mise en demeure sera appliquée.
- **Mme Corinne BOUTILLIER** ajoute que l'argent de la collectivité ne doit pas servir à payer des dégâts et qu'il y a un contrat d'engagement obligatoire des associations avec la commune.
  
- **Mr Didier LERCH** rappelle qu'il y a eu une subvention communale de 380€ pour l'achat d'un drapeau aux anciens combattants 380€ et demande donc de réduire la subvention en conséquence pour être en toute honnêteté avec la commune.

#### **4 – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX CHEMIN DE LA FAMILLE COCU :**

Mr le Maire François **QUIGNON** expose le projet : la CC2SO (Communauté de Communes Somme Sud-Ouest) ayant validé le projet de rénovation du Chemin de la Famille Cocu pour l'année 2023, un devis d'enfouissement des réseaux et de mise en place de nouveaux candélabres à led a été demandé auprès de la FDE (Fédération Départementale d'Electricité) pour finir la partie Ouest du Chemin de la Famille Cocu.

Déduction faite des subventions, le montant total pour l'enfouissement des réseaux et la pose des nouveaux candélabres s'élève à 41 000 €.

- **Mme Corinne BOUTILLIER** demande s'il y a des travaux de voirie supplémentaires ou pas.
- **Mr François RIQUIER** affirme que non, l'assainissement se base sur les réseaux déjà existants. Il n'y aura pas de soucis à la réalisation des travaux. Le traitement des eaux non rien à voir avec l'enfouissement des réseaux électriques.
  
- **Mme Corine BOUTILLIER** se dit embêtée car il n'y a pas d'étude pour la réalisation des travaux de voirie.
- **Mr Thierry DE ANDRIA** demande quelle est la profondeur d'enfouissement des câbles électriques et si cette demande de travaux ne fera pas un doublon avec les travaux déjà effectués en amont.
- **Mr le Maire François QUIGNON** indique que l'étude des travaux de voirie est en cours à la CC2SO qui est gestionnaire de la voirie. Il indique que la route ne sera pas affectée par la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux car ils se font en accotement. La profondeur des réseaux sera de 1.00m minimum ce qui ne gênera pas les travaux de voirie et de bordurage. Il indique que les travaux de cette partie du Chemin de la famille Cocu vient en complément de la partie Est déjà traitée.
- **Mr François RIQUIER** affirme qu'il n'y aura aucun impact sur les autres travaux à réaliser pour répondre aux inquiétudes de Mme Corinne BOUTILLIER.
  
- **Mme Corine BOUTILLIER** s'étonne d'envisager des travaux de voirie, car il n'y a pas d'étude aboutie à ce jour sur le traitement des eaux de ruissellement.  
**Mr le Maire François QUIGNON** précise que l'étude des bassins versants en cours par la CC2SO permettra de traiter la quasi-totalité des eaux de ruissellement qui viennent des champs et des prairies. La CC2SO prendra à sa charge la réalisation et l'entretien des ouvrages hydrauliques résultant de l'étude.
  
- Le chemin de la Famille Cocu ne recevra donc plus les mêmes quantités d'eau qu'actuellement, mais uniquement les eaux de la voirie.
- **Mr François RIQUIER** confirme les propos de Mr le Maire en indiquant que cette rue n'aura pas à supporter la pose de grosses canalisations.
  
- **Mme Corinne BOUTILLIER** regrette de ne pas en avoir parlé ou débattu en commission voirie.
- **Mr François RIQUIER** rappelle à Mme Corinne BOUTILLIER que le chemin de la Famille Cocu faisait partie des priorités retenues lors de la dernière commission voirie.

**Il est décidé à la majorité avec 1 ABSTENTION et 12 POUR de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux chemin de la famille Cocu.**

- **Mme Corinne BOUTILLIER** motive son abstention en indiquant qu'elle est en attente de l'étude des bassins versants.

#### **5 – ENREGISTREMENT DES DEBATS DES REUNIONS DE CONSEIL :**

Monsieur le Maire informe du changement des comptes rendus de réunion en des procès-verbaux à partir du 1er juillet 2022. Le document devra être plus précis sur la teneur des discussions.

Afin de faciliter et retranscrire au mieux le contenu de réunions de conseils, la mise en place d'un enregistrement serait idéale grâce à un logiciel d'enregistrement.

**Il est décidé à la majorité avec 13 POUR autoriser l'enregistrement des réunions de conseils pour l'écriture des procès-verbaux à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

#### **6– TRANSFERT LOGICIEL BERGER-LEVRAULT VERS AGEDI :**

Mr le Maire informe que la secrétaire de mairie Mme Océane DERAMBURE a choisi de changer de logiciel et demande au conseil de valider le changement et le transfert des données du logiciel Berger-Levrault vers AGEDI

- **Mr le Maire François QUIGNON** demande à valider le changement de logiciel et de valider le devis.
- **Mme Océane DERAMBURE** expose le contenu du devis, son montant et le principe de la clé de signature.
- **Mme Corinne BOUTILLIER** pense que le logiciel COSOLUS serait plus adapté pour la commune.
- **Mr le Maire François QUIGNON** rappelle que lors de la réunion de conseil du 4 Novembre 2021, il avait été décidé que le choix du logiciel reviendrait à son utilisateur, c'est-à-dire la secrétaire de Mairie.

**Il est décidé à la majorité avec 1 CONTRE, 3 ABSTENTIONS et 9 POUR de changer le logiciel Berger-Levrault au profit du logiciel AGEDI.**

#### **7 – PARTICIPATION COMMUNE POUR REFECTION DES CANIVEAUX RUE DE L'ÉGLISE :**

**Mr le Maire François QUIGNON** rappelle que le double caniveau à gauche de l'Église est dans un état désastreux et dangereux. La commune devant participer à hauteur de 50% au frais de bordurage réalisés par la CC2SO, **Mr le Maire** demande au conseil de valider la participation communale pour un montant de 1 223€ HT soit 1 468 TTC.

**Il est décidé à la l'unanimité l'accord pour la réfection des caniveaux rue de l'église.**

#### **8 – CAUTION COUVERTS SALLE DES FETES :**

**Mr le Maire François QUIGNON** cède la parole à Mme Sandrine BOURDON, qui informe qu'il y a eu un achat de couverts en acier inoxydable pour les événements à la salle des fêtes. Le montant de cet achat s'établit à 1 300€ pour le renouvellement des couverts, soit 2€50 le couvert.

- **Mr Nicolas JACQUEMARD** ajoute qu'il y a un risque d'avoir des traces indésirables vu la matière des couverts.
- **Mme Sandrine BOURDON** demande de mettre en place une caution pour garantir l'état des couverts.
- **Mr Nicolas JACQUEMARD** propose 3€ de caution par couvert.
- **Mme Sandrine BOURDON** rappelle qu'elle est seule à gérer la salle des fêtes ainsi que la réalisation des états des lieux avant et après chaque événement. Elle informe également qu'à certains moments les clés de cette salle sont remises sans la mettre au courant et aimerait par la suite que ceux qui donnent les clés lui en fassent part pour assurer sa bonne organisation. Car dans ces conditions la gérance est compliquée.
- **Mr Thierry DE ANDRIA** demande s'il y a une caution sur le matériel prêté dans cette salle, en cas de casse des verres et des couverts.
- **Mr le Maire François QUIGNON** rappelait que la caution que l'on propose doit être dissuasive.
- **Mr Thierry DE ANDRIA** demande s'il y a une notice pour le lave-vaisselle et si « non », il faut en mettre une à disposition car son lancement n'est pas intuitif.
- **Mme Sandrine BOURDON** explique que le lave-vaisselle est relié au chauffe-eau et que la caution du ménage soit revue de 50€ à 200€. Elle propose également de mettre une facturation pour les autres couverts tels que les verres et assiettes à 2€, en plus de celle pour les fourchettes, couteaux, petites et grandes cuillères neufs à 3€. Cela permettra lors de l'état des lieux de sortie de mettre en place une facturation précise pour l'absence ou la casse de couverts.

**Il est décidé à l'unanimité que la caution ménage passe à 200€, une caution pour les nouveaux couverts d'un montant de 3€ et mise en place ainsi qu'une caution de 2€ pour les verres et les assiettes.**

#### **9– ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL A 1 607H :**

Conformément à l'article 11 du décret n°2001-623, la durée légale du travail dans la fonction publique est fixée à 35h/semaine pour un emploi à temps complet. Ce décompte est réalisé sur une base de 1 607 heures de travail effectif.

De ce fait, il est nécessaire d'imposer une journée de solidarité en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapés. Cette journée de solidarité se traduit par le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai.

**Mr le Maire François QUIGNON** propose que la journée de solidarité soit le lundi de Pentecôte.

Il est décidé à l'unanimité que la journée de solidarité sera le lundi de Pentecôte.

### **10– REDACTION DES ACTES : PROCES-VERBAL + AFFICHAGE**

**Mr le Maire François QUIGNON** explique qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les règles concernant le procès-verbal de la séance et la publicité seront modifiés. L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte-rendu des séances des assemblées délibérantes et clarifie également le contenu et les modalités de tenue et de conservation du procès-verbal.

La rédaction d'un procès-verbal retraçant la teneur des discussions est désormais obligatoire. Le procès-verbal sera arrêté au commencement de la séance suivante et sa publicité se fera dans la semaine qui suit la séance au cours laquelle il a été arrêté. Il sera publié sous forme électronique sur le site internet et un exemplaire papier sera mis à la disposition du public.

Il faut également délibérer pour avoir l'avis du conseil sur le souhait de poursuivre ou non l'affichage ou la publication papier de leurs actes.

- **Mr le Maire François QUIGNON** ajoute qu'il faut informer au maximum les citoyens.
- **Mme Corinne BOUTILLIER** explique, qu'il y a 3 possibilités pour informer les habitants : affichage, papier (copie dans toutes les boîtes aux lettres) ou site internet.
- **Mr Thierry DE ANDRIA** dit que la distribution ne serait pas possible.
- **Mr le Maire François QUIGNON** ajoute que l'affichage et sur le site est la solution la mieux adaptée.

Il est décidé à l'unanimité de laisser l'intégralité des délibérations à l'affichage ainsi que leurs publications sur le site internet.

### **10– PRESENTATION PROJET CIMETIERE**

**Monsieur le Maire François QUIGNON** cède la parole à **Dominique BOULNOIS** qui expose le projet du cimetière. Trois entreprises ont été sollicitées pour réaliser un devis, avec une sortie sur site pour mieux cibler les besoins (STPA, Langlet et Dumeige).

Un cahier des charges a été réalisé pour faire les différentes demandes aux entreprises et pouvoir juger les prix sur les mêmes bases. La société STTPA a réalisé les plans.

**Mr Dominique BOULNOIS** présente le PowerPoint avec l'ensemble des éléments sur l'ancien cimetière et le nouveau cimetière. Une surface totale en plus de 1200m<sup>2</sup> et l'obligation de respecter les cheminements pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de 1m50 minimum.

Emplacement espace cave-urne et création des jardins du souvenir.

- **Mme Corinne BOUTILLIER** demande s'il y a des obligations pour le jardin du souvenir.
- **Mr Nicolas JACQUEMARD** et **Mr Dominique BOULNOIS** assurent qu'il n'y a aucune obligation.
- **Mr Dominique BOULNOIS** informe que la haie entre les deux cimetières sera retirée et que la configuration du cimetière permet d'optimiser les emplacements.
- **Mr Nicolas JACQUEMARD** ajoute que la largeur des allées entre les tombes fait 3 mètres.
- **Mr Dominique BOULNOIS** ajoute qu'il y a la possibilité d'avoir des subventions de la CC2SO pour l'accessibilité et la création des chemins PMR. L'idée de tapis alvéolé avec implantation d'herbe faciliterait l'entretien du cimetière par les agents communaux. Il expose plusieurs points sur l'aménagement :
  - La création d'un point d'eau est aussi prévue.
  - Clôture et panneau en béton pour protéger le cimetière.
  - L'aplanissement du terrain est également à voir.
- **Mr Didier LERCH** ajoute que, pour éviter un entretien, retirer totalement la haie et déplacer la cave-urne.
- **Mr Dominique BOULNOIS** indique que le nombre de concessions à créer est de 160.
- **Mr Didier LERCH** demande à minimiser les espaces verts pour limiter les entretiens de terrain.
- **Mme Corinne BOUTILLIER** dit que l'emplacement du jardin souvenir n'est pas idéal et propose de le déplacer.
- **Mme Sandrine BOURDON** demande si les tombes vendues peuvent être déplacées.
- **Mme Lina BONVARLET** ajoute que les grandes communes remettent de plus en plus des allées en herbe ce

qui évite les entretiens.

- **Mme Claudie DAMADE** précise que pour le développement de la biodiversité il faut laisser les haies.
- **Mme Sandrine BOURDON** demande combien reste-t-il de place actuellement disponible dans le cimetière.
- **Mr Dominique BOULNOIS** répond à Mme Sandrine BOURDON qu'il reste 13 places actuellement dans le cimetière et propose une réunion de travail pour bien déterminer l'extension du cimetière.
- **Mr Nicolas JACQUEMARD** voudrait revoir le délai de renouvellement pour les réservations de concession.
- **Mr François RIQUIER** propose qu'une réunion de travail soit organisé courant Juillet afin d'avancer sur le projet cimetière pour que ce projet avance rapidement.

## **10- QUESTIONS DIVERSES**

**Mr le Maire François QUIGNON** énonce que le Petit panier épicerie du village a disparu, et demande si un ou plusieurs des membres du conseil ont-eu des informations sur une reprise ou une relance du commerce.

- **Mme Corinne BOUTILLIER** indique qu'il serait bon de se demander pourquoi le commerce a fermé.
- **Mr le Maire François QUIGNON** répond que nous ne sommes pas là pour trouver des coupables mais pour trouver des solutions.
- **Mr Didier LERCH** ajoute que c'est en vente, et que l'intérêt des propriétaires est de le vendre le plus vite possible.
- **Mr le Maire François QUIGNON** annonce que la mairie va être prioritaire lors de la mise en vente des bâtiments, il voudrait avoir l'avis du conseil pour le droit de préemption pour le bâtiment sachant qu'il y a un délai de 2 mois pour que la commune donne sa réponse.
- **Mme Corinne BOUTILLIER** ajoute qu'il y aura la possibilité de rachat pour la mairie d'une partie d'un bâtiment ou d'une surface de terrain.
- **Mr Thierry DE ANDRIA** se demande s'il y a vraiment une utilité que la mairie s'engage dans cette acquisition.
- **Mr Nicolas JACQUEMARD** répond que l'utilité pourrait être d'envisager de louer les locaux à une personne ou un professionnel ayant un projet qui pourrait relancer l'activité commerciale et de petite épicerie.
- **Mme Claudie DAMADE** se disait que plus du tout de commerce c'est gênant et donc voir à mettre en place des distributeurs.
- **Mme Lina BONVARLET** ajoute un marché local pourrait être sympathique et pratique.
- **Mr le Maire François QUIGNON** propose de démarcher la CCI pour voir la liste des différents vendeurs ambulants.
- **Mr Nicolas JACQUEMARD** regarde les plans pour pouvoir donner son avis et voir si le terrain peut être intéressant
- **Mme Claudie DAMADE** ajoute que c'est un modèle économique qui ne marche plus, et qu'il faut se renseigner sur d'autres projets comme un marché.
- **Mme Lina BONVARLET** et **Mr Dominique BOULNOIS** expliquent que l'achat de ce bâtiment n'est pas non plus de l'argent gâché car c'est un investissement. Il existe des subventions pour la mise en place d'un commerce, d'une maison médicale et également se renseigner auprès de la CC2SO pour la réflexion sur un projet par exemple d'une maison de maintien pour les personne âgés ou à mobilité réduite.
- **Mr Thierry DE ANDRIA** et **Mme Sandrine BOURDON** sont contre cette idée.
- **Mme Corinne BOUTILLIER** rajoute que cela n'est pas une priorité pour la commune, car il y a des trottoirs qui ne sont pas encore réparés ou réalisés dans le village et donc c'est une dépense inutile pour le moment. Autant investir dans la voirie à l'heure actuelle que de se lancer dans ce projet de rachat.
- **Mr Jean-Louis BOUDIN, Mr Nicolas JACQUEMARD et Mr Dominique BOULNOIS** sont d'avis mitigés



car effectivement, il y a un potentiel.

- **Mr François RIQUIER** est pour cette idée de projet.
- **Monsieur le Maire François QUIGNON** explique qu'une boîte à livre a été proposée en légation, et l'idéal serait de la mettre au niveau du secrétariat pour la sécurité des livres.

### **DROIT D'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- **Mr Nicolas JACQUEMARD** demande quand les enregistrements des réunions de conseil commencent.
- **Mr le Maire François QUIGNON** répond que déjà nous pouvons faire un essai lors de la prochaine réunion de travail car nous avons déjà les équipements en mairie.
- **Mr Didier LERCH** attire l'attention du conseil sur les projets et à être vigilant sur les dépenses pour le cimetière (100 000€ estimés) et l'aire de jeu (200 000€ estimés) car l'inflation est bien présente actuellement.

Le projet cimetière reste une priorité. De plus **Mr Didier LERCH** revient sur le fait qu'il est toujours ouvert à la discussion et aux échanges concernant les différentes activités et projets de la commune, sa porte reste toujours ouverte pour que les projets concernant le village avancent.

- ASSO Chauve-souris qui propose différentes solutions dans la gestion des chiroptères revient le 10 juillet 2022, **Mr le Maire François QUIGNON** propose de réaliser un geste en leur faveur et pour leurs services le jour de leur présence sur Allery.

- **Mr Thierry DE ANDRIA** et **Mme Claudie DAMADE** demandent à reprendre les projets et lister les éléments pour une meilleure visibilité sur l'avenir.

- **Mme Sandrine BOURDON** prend lecture d'une liste de questions rédigées par **Mme Katia BRALLY** (reprise des écrits) :

- Quand la lavande rue Belleville sera-t-elle mise ?

- **Mr le Maire François QUIGNON** s'engage à voir avec les employés communaux pour réaliser les plantations rapidement.

- Les Allérois ont demandé « quand-est ce que la haie du stade allait être taillée, dans le compte rendu du 13 Avril 2022 le maire a répondu que les employés communaux avaient commencé, mais seul le côté où joue la pétanque est fait ???? Pourquoi pas les autres cotés. Quand-est ce que cela va être fini ????

- On m'a posée la question pour le bâtiment communal « pourquoi les conseillers n'étaient pas au courant que les ch'tis de la boule louait cet endroit »

- Le bâtiment devait être pour Mr Christian LEGUAY pour l'association Ch'Linsoele, celui-ci s'est désisté, le président des ch'tis de la boule a été voir Mr LEGUAY pour lui demander s'il le prenait ou pas. Il a répondu que non donc le bâtiment n'était pas pris, et que nous avions du matériel un peu partout, Mr BRAILLY a demandé à ce que cela soit d'accord avec tout le conseil. Il a attendu un peu puis est retourné à la mairie et on lui a dit que c'était bon malgré que Mr BRAILLY ait demandé que le conseil soit au courant et qu'il y est une note dans l'affichage pour les habitants disant qu'on louait le bâtiment. Cela n'a pas été fait. Mr BRAILLY en a marre d'entendre parler de ce bâtiment et demande au maire de rectifier. On n'a pas pris le bâtiment sans l'accord du maire.

Si le conseil n'avait pas voulu qu'il ait le bâtiment, il ne l'aurait pas pris.

- **Mr le Maire François QUIGNON** sur la lecture des différentes questions de **Mme Katia BRALLY** sur le bâtiment loué au ch'tis de la boule. **Mr le Maire François QUIGNON** indique que Mr Thierry BRAILLY peut venir le rencontrer pour en échanger.

- **Mr le Maire François QUIGNON** indique également que les habitants qui se plaignent viennent le voir en personne. Mr le Maire François QUIGNON affichera la location pour éviter toutes remarques envers Mr Thierry BRAILLY.

- **Mme Sandrine BOURDON** montre la photo d'une plaque d'immatriculation concernant un individu d'aspect

suspect et donc il faudrait faire une action pour une question de sécurité. **Mr BRUYER** à propos de l'interdiction de circuler pour les +3.5T RUE DU Chécherot s'inquiète pour la circulation des riverains.

**Mr le Maire François QUIGNON** répond que des panneaux « sauf desserte locale » seront mis en place.

Il faut également, mettre un mot dans la boîte aux lettres des habitants sur le changement de compteur d'eau. Faire un mail pour les prévenir et le rajouter mettre sur le mairie infos. **Mr BRUYER** demande « où en sont les évacuations des eaux dans sur son terrain suite à son autorisation car il a encore subi des inondations ».

**Mme Corinne BOUTILLIER** demande pour le concert en faveur de l'Ukraine et pour la course cycliste, à combien s'élève la participation de la commune financièrement.

**Mr le Maire François QUIGNON** répond qu'un achat de viande pour le concert a été réalisé afin de soutenir la manifestation.

**Mme Corinne BOUTILLIER** demande les horaires du secrétariat de mairie.

**Mr le Maire François QUIGNON** répond : 10H-13H-14H-18H

**Mme Corinne BOUTILLIER** s'interroge sur le vote des taux d'imposition lors de la réunion de conseil du 13 avril dernier.

**Mr le Maire François QUIGNON** ajoute que les taux d'imposition ont été annoncés lors de la présentation du budget primitif qui a été fait ligne par ligne.

**Mme Corinne BOUTILLIER** répond que les sommes avaient été annoncés mais pas les taux

**Mr le Maire François QUIGNON** a demandé à la sous-préfecture qui a confirmé que la validation des taux d'imposition est bien légale est effective.

**Mr le Maire François QUIGNON** indique à plusieurs reprises à Mme Corinne BOUTILLIER qu'elle ne doit pas le couper lorsqu'il répond à ses questions.

**Mr Didier LERCH** interpelle le conseil car il n'a jamais vu les taux et ne les a donc pas votés. Il précise malgré tout que les taux restent inchangés par rapport à l'année dernière.

**Mr le Maire François QUIGNON** précise que le vote des taux d'imposition sera plus précis l'année prochaine.

**Mr Dominique BOULNOIS** remercie la commission cimetièrre de vive voix pour leur travail accompli.

*Séance levée à vingt-deux-heures.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire de la Commune d'Allery*

*François QUIGNON*